

Proposition présentée par les députés :

M^{me} et MM. Jean Burgermeister, Jocelyne Haller, Olivier Baud, Pierre Vanek, Christian Zaugg, Pablo Cruchon, Jean Batou, Pierre Bayenet

Date de dépôt : 27 août 2019

Proposition de motion

pour un programme cantonal ambitieux de lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que la meilleure manière de lutter efficacement contre le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles (IST) ce sont l'information et la lutte contre la stigmatisation, une prévention efficace, le diagnostic précoce du statut et la prise en charge rapide par le système de santé des personnes infectées ;
- que la PrEP, la prophylaxie pré-exposition au VIH, qui peut être prise de manière continue ou par intermittence, représente un **outil supplémentaire efficace dans la réduction des risques de transmission du VIH** ;
- que les pays, régions ou villes ayant connu les plus importantes baisses du nombre de nouvelles infections au VIH sont ceux qui ont mis en place des programmes de santé publique alliant gratuité des divers moyens de réduction des risques (préservatifs, PrEP, indétectabilité,...) et des dépistages ainsi qu'un accès garanti aux traitements et une lutte contre la stigmatisation des personnes infectées ;
- que la Suisse et Genève connaissent une baisse plus faible du nombre de nouveaux cas que les régions qui ont mis en place des politiques volontaristes dans le domaine ;
- que l'autorisation de prescrire la PrEP en Suisse dès 2016 a contribué en partie au recul important du nombre de nouvelles infections en 2017 (baisse de 16% du nombre de nouveaux cas) ;

- que la restriction d’importation sans justification pertinente décidée par Swissmedic, qui ne permet d’importer depuis avril 2019 plus qu’un mois de traitement, contre trois précédemment, représente une entrave à l’accès à ce moyen de prévention efficace et, plus globalement, à la lutte contre le VIH ;
- que la décision du Tribunal administratif fédéral d’allonger le brevet du Truvada fait de la Suisse un des seuls pays d’Europe à ne pas offrir de générique pour cet outil fondamental de lutte contre le VIH ;
- que le coût de la PrEP, extrêmement élevé en Suisse, ainsi que sa non-prise en charge par l’assurance de base représentent une barrière à son accès pour une majorité de la population qui pourrait en bénéficier ;
- que la part des coûts à la charge de l’assuré, en matière de dépistage et de traitement du VIH, peut être rédhibitoire pour des personnes en situation de vulnérabilité ;
- que ces différents faits vont à l’encontre des principes de prévention tels que définis à l’article 26 de la LAMal ;
- que le canton de Genève s’est déjà illustré en 1996 en matière de lutte contre le VIH en achetant et distribuant gratuitement des trithérapies (Norvir et Crixiva) aux personnes infectées par le VIH alors que la mise sur le marché de ces médicaments n’avait pas encore été validée en Suisse ;
- qu’une politique volontariste en matière d’information et de lutte contre la stigmatisation, de prévention efficace, de diagnostic précoce du statut et de prise en charge rapide par le système de santé des personnes infectées permettra, à court ou moyen terme, de faire baisser les coûts de la santé,

invite le Conseil d’Etat

- à revoir le programme cantonal de lutte contre le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles (IST) afin de parvenir à zéro nouvelle contamination au VIH d’ici à 2022 et à une baisse drastique de toutes les infections sexuellement transmissibles, en s’appuyant sur les axes suivants :
 - gratuité des dépistages effectués dans les hôpitaux publics et les associations spécialisées en faveur de toute la population, subsidiairement à la prise en charge des frais médicaux en vertu de la LAMal ;

- gratuité de la prévention, notamment de la PrEP, de la PEP et des préservatifs, en faveur des populations à hautes prévalences et des populations en situation de vulnérabilité, subsidiairement aux coûts pris en charge en vertu de la LAMal ;
- gratuité des traitements du VIH et des IST en faveur des populations à hautes prévalences et des populations en situation de vulnérabilité, économique notamment, subsidiairement à la prise en charge des frais médicaux en vertu de la LAMal ;
- concernant la gratuité de la PrEP, au vu de son prix très élevé et de sa non-prise en charge par l'assurance-maladie de base, à importer des génériques de l'étranger ou à effectuer des préparations magistrales dans le canton, tant que ces traitements ne seront pas disponibles à un prix abordable en Suisse ;
- concernant les dépistages, à négocier de meilleurs tarifs des analyses en laboratoire en matière de dépistage du VIH et des infections sexuellement transmissibles ;
- à réaliser une campagne cantonale, en collaboration avec les acteurs associatifs, afin d'informer de la mise en œuvre des mesures citées ci-dessus ;
- à mettre en place les mesures citées ci-dessus en allouant de nouvelles enveloppes budgétaires aux associations et hôpitaux publics, afin que le travail de grande qualité d'ores et déjà réalisé par les associations actives dans le domaine puisse persister ;
- à réaliser une campagne cantonale, en collaboration avec les acteurs associatifs, afin d'informer de la mise en œuvre des mesures citées ci-dessus et de lutter contre la stigmatisation, les idées reçues et les discriminations dont font l'objet les personnes concernées par l'ensemble des thématiques traitées ci-dessus.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

La présente motion réclame une politique cantonale ambitieuse de lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles. Son objectif, tout à fait atteignable, est de parvenir à une réduction drastique des nouvelles contaminations au VIH ainsi que de toutes les infections sexuellement transmissibles (IST).

Pour y parvenir, le texte réclame la gratuité des dépistages de toutes les IST pour l'ensemble de la population ainsi que la gratuité de la PrEP (prophylaxie pré-exposition au VIH) et des traitements d'IST en faveur des populations à risque ou en situation de vulnérabilité.

Après avoir été pionnier dans la lutte contre le VIH dans les années 90 en important des trithérapies sans autorisation fédérale, le canton de Genève a aujourd'hui l'opportunité de mettre sur pied un programme ambitieux de lutte contre le VIH et les autres IST.

La PrEP rejoint le préservatif dans la lutte contre le VIH

La prophylaxie pré-exposition au VIH (PrEP), qui peut être prise de manière continue ou par intermittence, représente un outil supplémentaire efficace dans la réduction des risques de transmission du VIH. L'autorisation de prescrire le Truvada depuis 2016 en Suisse en tant que traitement préventif a d'ailleurs en partie contribué au recul le plus significatif du nombre de nouvelles infections depuis le début des années 2000, soit moins 16% en 2017. Si ces chiffres sont réjouissants, il est possible de faire mieux. Les villes ayant connu des reculs encore plus importants, comme San Francisco qui a enregistré une baisse des nouveaux cas de 60% en 10 ans, ont mis en place des programmes de santé publique alliant gratuité des divers moyens de réduction des risques (préservatifs, PrEP, indétectabilité,...) et des dépistages ainsi qu'un accès garanti aux traitements et une lutte contre la stigmatisation des personnes infectées.

En Suisse : Swissmedic, les pharmas et la LAMal freinent les progrès

Ces progrès ne sont pas aussi importants en Suisse. En cause, les difficultés d'accéder à des traitements pour les personnes précaires infectées, l'absence de remboursement de la PrEP par l'assurance de base, et le brevet,

récemment prolongé par le Tribunal fédéral, dont bénéficie le Truvada. De plus, le coût de la PrEP est extrêmement élevé en Suisse (1000 francs/mois environ) et les personnes non fortunées qui désirent suivre ce traitement préventif doivent l'importer de l'étranger, où des génériques sont disponibles à des prix acceptables (moins de 50 francs/mois). Cela est néanmoins compliqué...

En effet, une nouvelle restriction à l'importation est apparue en avril 2019. Swissmedic a réduit la possibilité d'importer des traitements de trois à un mois. Cette décision peu compréhensible représente une véritable entrave à l'accès à la PrEP et limite tout particulièrement son accès aux populations précaires.

Pour un canton de Genève courageux

Afin d'en finir avec cette politique à l'envers du bon sens, à une époque où les nouvelles infections au VIH pourraient progressivement appartenir au passé, la présente motion réclame que le canton de Genève contourne à nouveau, comme il l'a déjà fait en 1996, les règles fédérales en important des génériques du Truvada, ou en les faisant fabriquer localement, et en les mettant gratuitement à disposition des populations à risque et des populations vulnérables. La Suisse et Genève connaissant une baisse plus faible du nombre de nouveaux cas que les régions qui ont mis en place des politiques volontaristes dans le domaine, il devient urgent de mettre en place une politique publique ambitieuse et efficace en matière de lutte contre le VIH et les IST afin de combler notre retard, qui génère des coûts humains et financiers importants.

Le dépôt de cette motion est couplé au dépôt d'une résolution réclamant de Berne le remboursement de la PrEP par la LAMal et la gratuité totale, sans franchises ni quotes-parts, des moyens de prévention, de traitement et de dépistage de toutes les IST. Dans le cas d'un changement de politique au niveau fédéral, la prise en charge par le canton de ces prestations se verrait naturellement transférée sur l'assurance-maladie.

Les revendications de la présente motion, pour une action rapide du canton dans le domaine, sont toutefois totalement pertinentes dans l'intervalle, au vu de l'opportunité de réduire drastiquement les nouvelles infections dans un canton particulièrement touché par le VIH ainsi que les autres MST. D'autre part, cette initiative cantonale pourrait également permettre de faire bouger les lignes au niveau fédéral.

Au vu des différents arguments avancés ci-dessus, les signataires de cette motion vous remercient, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de lui réserver un bon accueil.